



Fiche résumée: Marionnettiste

Métiers apparentés



Artiste
Artistes dramatiques
Artistes dramatiques / Comédien
Artistes dramatiques / Marionnettiste (théâtre)
Comédiens de spectacles vivants
Marionnettiste

Codes

PCS-ESE 2003:354c CITP88:3474 ROME1999:21214 CITP2008:2659

Descriptif

Marionnettiste ou montreur de marionnettes.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o **multiplicité des lieux (spectacle)** (eclairage localement insuffisant, espace de travail sousdimensionné, lumiere artificielle, espace de travail inadapté à l'activité)
 - **lieux dédiés dans le milieu du spectacle, en extérieur** (coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu), intemperie, espace de travail avec sol encombré, espace de travail avec sol irrégulier)
 - o **locaux non dédiés dans le milieu du spectacle** (bruit superieur a 80 dB, insuffisance de ventilation dans le milieu du spectacle, coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu), espace de travail avec défaut d'hygiène, défaillance de l'alimentation électrique, espace de travail inadapté à l'activité, espace de travail avec sol défectueux, espace de travail avec sol encombré)
 - **lieux pour les spectacles évenementiels** (bruit de fond, intemperie , espace de travail avec sol encombré, espace de travail inadapté à l'activité, espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux, lumiere artificielle)
 - **lieux pour les spectacles vivants** (intemperie , bruit superieur a 80 dB, espace de travail avec sol encombré, espace de travail sousdimensionné, espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux, lumiere artificielle)
- Nuisances (préventions)
 - o eclairage localement insuffisant
 - concevoir un éclairage adapté





- assurer la maintenance de l'éclairage
- o espace de travail sousdimensionné
 - optimiser le rangement
- o lumiere artificielle
 - choisir des lampes sans risque photobiologique
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
- o espace de travail inadapté à l'activité
- o coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
- o intemperie
 - adapter si possible le poste aux intempéries
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - organiser le travail au froid
 - porter des vêtements adaptés au froid
 - former à la CAT en cas d'orage
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
 - informer les salariés (grand froid)
- o espace de travail avec sol encombré
 - ranger
- o espace de travail avec sol irrégulier
- o bruit superieur a 80 dB
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
- o insuffisance de ventilation dans le milieu du spectacle
- o espace de travail avec défaut d'hygiène
- o défaillance de l'alimentation électrique
 - groupe électrogène de secours
 - sélectivité de l'alimentation électrique
- o espace de travail avec sol défectueux
- o bruit de fond
 - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
 - réduire le bruit de fond
- o espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux
 - entretenir les escaliers
 - entretenir les sols
 - privilégier les sols anti-dérapants
 - signaler les dénivelés
- Effets sur la santé
 - o traumatisme lié à une chute de plain pied
 - o lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
 - o fatigue visuelle
 - o lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
 - o inconfort thermique lié à la chaleur
 - o effets chroniques liés au froid
 - o coup de soleil
 - o coup de chaleur et insolation
 - o effets de la foudre





- o facteur accidentogène
- o épuisement dû à la chaleur, sans précision
- o acouphènes
- o conséquence du bruit sur l'oreille interne
- o maladies de l'oreille externe
- o surdité de perception
- hyperacousie
- o effets extra-auditifs du bruit
- o risque d'accident du travail par effet masque
- RG 42 (attention: liste limitative)
- o chutes
- o autre chute d'un niveau à un autre
- o chute dans et d'un escalier et de marches

Organisation du travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - **intermittent du spectacle** (precarite du statut generant une charge mentale particuliere, employeurs multiples, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, contrainte relationnelle, variabilite, imprevisibilite de la charge de travail)
 - **contact avec les clients** (humeur des clients generant une charge mentale particuliere, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
 - o travail au sein d'une équipe (contrainte relationnelle)
 - travail isolé (isolement psychologique, agression physique)
 - horaire variable (horaire generant une perturbation de la vie sociale, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - o multiplicité des tâches (nuisances liées à la simultanéité des tâches)
 - **délais à respecter** (travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,)
 - o travail le samedi (horaire generant une perturbation de la vie sociale)
 - **travail le week-end** (horaire generant une perturbation de la vie sociale, nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés)
- Nuisances (préventions)
 - o precarite du statut generant une charge mentale particuliere
 - améliorer le statut
 - o employeurs multiples
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - o rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - o contrainte relationnelle
 - faciliter la communication
 - o variabilite, imprevisibilite de la charge de travail
 - o humeur des clients generant une charge mentale particuliere
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - o travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions
 - isolement psychologique
 - favoriser le travail en réseau
 - o agression physique
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - horaire generant une perturbation de la vie sociale



FICHE RÉSUMÉE MÉDICO-PROFESSIONNELLE

- o nuisances liées à la simultanéité des tâches
 - planifier le travail
 - veiller à la gestion des volumes de travail
- o travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,
 - veiller à la gestion des volumes de travail
- o nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés
 - limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés
- Effets sur la santé
 - o épisodes dépressifs
 - o troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
 - surmenage
 - o majoration de la fatigue générale
 - o trouble de l'humeur [affectif], sans précision
 - o réaction aiguë à un facteur de stress
 - o souffrance mentale
 - o lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée
 - o stress aigu traumatique
 - o état de stress post-traumatique
 - o autres troubles de l'humeur [affectifs]
 - o autres troubles anxieux
 - troubles somatoformes

Tâches

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - manipuler la marionnette (animation antérieure) (posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis, contrainte visuelle, nuisances du marionnettiste, posture)
 - o manipuler la marionnette (animation inférieure) (posture agenouillée, posture)
 - o manipuler la marionnette (animation supérieure) (posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis, posture)
 - o planifier la tournée du spectacle
 - fabriquer la marionnette (matériaux (cf produits))
 - assurer des petits travaux de couture (contrainte visuelle, piqure d'aiguille)
 - o monter et démonter les décors (posture)
 - o installer la sonorisation et la lumière (posture)
 - o faire les voix des personnages (sollicitation des cordes vocales, forçage de la voix)
 - o conduire un véhicule utilitaire (déplacement routier, contrainte de la conduite VL professionnelle, posture assise)
 - **charger et décharger un véhicule utilitaire** (nuisances du chauffeur-livreur, posture du corps entier, port de charge (déplacement horizontal))
 - o effectuer des tâches annexes dans le milieu du spectacle
- Nuisances (préventions)
 - o posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis
 - o contrainte visuelle
 - concevoir un éclairage adapté
 - o nuisances du marionnettiste
 - ordonnance de prévention marionnettiste
 - posture
 - o posture agenouillée
 - o matériaux (cf produits)
 - o piqure d'aiguille
 - utiliser un dé à coudre
 - o sollicitation des cordes vocales, forçage de la voix
 - organiser des pauses
 - o déplacement routier





- prévenir le risque routier
- aménager des accès
- former les conducteurs routiers
- signaler temporairement et baliser le chantier
- informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
- choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
- signaler les dénivelés
- utiliser des véhicules appropriés
- utiliser du matériel sur roulettes
- informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
- informer et former à la manutention manuelle
- mettre à disposition des sanitaires à proximité
- limiter les organisations en horaires atypiques
- respecter les temps de repos
- privilégier les horaires favorisant la récupération

o contrainte de la conduite VL professionnelle

- utiliser des véhicules appropriés
- respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant
- former le conducteur de véhicule léger
- informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
- informer le salarié sur la prise de substances et la conduite

o posture assise

- limiter la posture assise prolongée
- veiller à l'ergonomie du poste
- informer sur la prévention des TMS

o nuisances du chauffeur-livreur

- ordonnance de prévention chauffeur-livreur
- établir un protocole de sécurité entre transporteur et entreprise d'accueil
- conseils chauffeur livreur Covid-19

o posture du corps entier

o port de charge (déplacement horizontal)

- prévenir les risques liés à la manutention manuelle
- Utiliser des aides à la manutention
- améliorer la préhension des charges
- respecter les limites de port de charges réglementaires
- porter des chaussures de sécurité
- informer et former à la manutention manuelle
- proposer une formation action PRAP

• Effets sur la santé

- o rachialgies dorsales Région dorso-lombaire
- o fatigue visuelle
- o vices de réfraction et troubles de l'accommodation
- RG 57 (attention : liste limitative)
- RG 79 (attention: liste limitative)
- laryngite (aiguë)
- o troubles de la voix
- o effets sur la santé ORL
- o lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
- o état de stress post-traumatique
- o Accidents de la Voie Publique
- o cervicalgie Région cervico-dorsale
- o troubles veineux
- o troubles cardiovasculaires





- arthropathies
- o maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
- RG 98 (attention liste limitative)
- rachialgies
- o cardiopathies ischémiques

Outils et équipements

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o décors (matériaux (cf produits))
 - o marionnette (matériaux (cf produits))
 - matériel de sonorisation (musique d'ambiance)
 - o projecteur de spectacle (surchauffe du matériel)
- Nuisances (préventions)
 - o matériaux (cf produits)
 - o musique d'ambiance
 - adapter le volume sonore
 - o surchauffe du matériel
- Effets sur la santé
 - o effets extra-auditifs du bruit

Produits, matériaux et publics concernés

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o matériaux de fabrication de marionnettes (proteine de latex)
 - spectateurs (contrainte relationnelle)
- Nuisances (préventions)
 - o proteine de latex
 - porter des gants appropriés à l'activité
 - appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien
 - veiller à l'hygiène des mains
 - effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie
 - o contrainte relationnelle
 - faciliter la communication
- Effets sur la santé
 - o urticaire de contact
 - o dermite allergique de contact (RG 65)
 - o rhinite allergique et vasomotrice
 - o asthme à prédominance allergique
 - o choc anaphylactique, sans précision
 - o RG 95
 - o troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes

Tenues de travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
 - o combinaison et cagoule noires

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il





FICHE RÉSUMÉE MÉDICO-PROFESSIONNELLE

appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

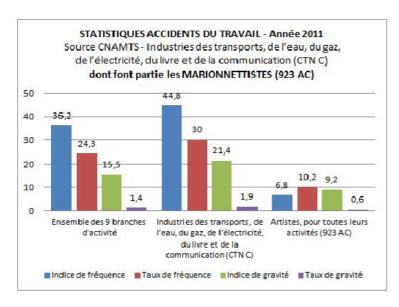
- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

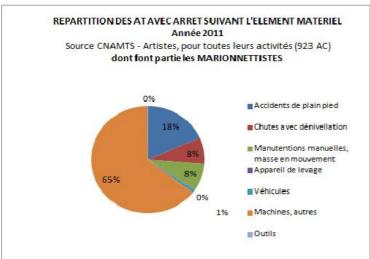
Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

- 2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P):
 - Activités en milieu hyperbare
 - Bruit
 - Equipes successives alternantes
 - Températures extrêmes
 - Travail de nuit
 - Travail répétitif
- 3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :
 - Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
 - Tableau n°95: Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)
 - 4. Statistiques accidents du travail année 2011 "Artistes, pour toutes leurs activités (923 AC)" dont font partie les MARIONNETTISTES :







Conclusion

Ce métier nécessite une bonne condition physique. Il soumet le corps à de nombreuses contraintes posturales sollicitant particulièrement le rachis et les membres supérieurs, car tout en manipulant la marionnette le marionnettiste est amené à chanter, danser, et jouer la comédie.

De plus, dans les petites compagnies, le marionnettiste gère seul son spectacle et assure toutes les tâches du technicien du spectacle (mise en place des décors) et du comédien.

Fiche résumée issue de la FMP Marionnettiste consultable sur https://www.fmppresanse.fr